

## **DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**Séance du 26 mai 2023**

### **IX. Approbation des tarifs des « Journées Pédagogie et Professionnalisation » du 28 au 30 juin 2023 organisées par l'IUT de Bourges**

Organisée par l'ADIUT, cette nouvelle édition des « Journées Pédagogie et Professionnalisation » se tiendra cette année à l'IUT de Bourges du 28 au 30 juin 2023. Elle sera consacrée à la mise en œuvre de l'APC et plus particulièrement sa déclinaison dans les situations professionnelles : SAÉ, stage et alternance.

Nature de la prestation	Public concerné	Type de prestation	Tarif TTC
Journées Pédagogie et Professionnalisation	Tous publics	Inscription + repas + gala	235,00€

Le Conseil d'administration approuve les tarifs des « Journées Pédagogie et professionnalisation » organisées par l'IUT de Bourges.

<b>Effectif Statutaire :</b>	36
<b>Membres en exercice :</b>	35

<b>Quorum :</b>	atteint
Membres présents :	15
Membres représentés :	8
<b>Total :</b>	23

Décompte des votes :

<b>Abstentions :</b>	-
<b>Votants :</b>	23
<b>Blancs ou nuls :</b>	-

<b>Suffrages exprimés :</b>	23
<b>Pour :</b>	23
<b>Contre :</b>	-

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait à Orléans, le 08/06/2023

**Le Président de l'Université**



**Éric BLOND**

#### **DÉLAI DE RECOURS :**

En application des articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication, d'un recours gracieux auprès du Président de l'Université d'Orléans (Château de la Source – 45100 Orléans) et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans.